



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 14 AVRIL 2025 A 19h30**

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Maire.

Étaient présents : Messieurs Bruno LE BORGNE, Patrice SAVARY, Paul MARTEL, Franck PAULAY et Nicolas FAUCHEUX et Mesdames Monique LE THIEC, Sabrina LANOE, Maryvonne MORICE et Aurélie LE FICHER

Étaient absents : Messieurs Bernard HASPOT (donne pouvoir à Madame LE THIEC) et Samuel GUYONVARCH et Mesdames Martine ROCA et Ange CROGUENOC

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Maire.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de désigner un secrétaire de séance :

Sabrina LANOE

L'ordre du jour est abordé :

1/ Validation du procès-verbal de la séance du lundi 17 mars 2025

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, VALIDE le procès-verbal de la séance de conseil municipal du lundi 17 mars 2025

2 / Vote des taux de fiscalité 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°13/2024 du 12 mars 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe d'habitation : 13.17 % (délibération du 21 mars 2019)
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 36.88 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 32.18 %

Par conséquent, le Maire propose de maintenir les taux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de maintenir les taux de fiscalité pour 2025
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision

3/ Présentation de l'état annuel des indemnités perçus par les conseillers municipaux

Le Maire expose :

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux.

Aux termes de ces articles, il revient aux collectivités d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les Elus siégeant à leur conseil, « au titre de tout mandat et de toute fonction », exercés en leur sein d'une part, et d'autre part :

- Au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain
- Au sein de toute société d'économie mixte / société publique locale

Monsieur Le Maire présente ainsi l'état récapitulatif au titre de l'année 2024 :

Etat annuel des indemnités perçues par les conseillers municipaux :

CONSEILLERS MUNICIPAUX Nom - Prénom		Mandats de fonction		Indemnités annuelles de fonction en € brut	Avantages annuels en nature en € brut	Remboursement de frais si somme en numéraire
CROGUENNOC	Ange	La Roche-Bernard	Conseillère Déléguée	3 403.44 €	0,00 €	0,00 €
LE BORGNE	Bruno	La Roche-Bernard	Maire	13 330.44 €	0,00 €	0,00 €
		Arc Sud Bretagne	Président	29 965.68 €	0,00 €	0,00 €
		SYSEM	Délégué ASB vice-Président	8 070.96 €	0,00 €	0,00 €
		Eau du Morbihan	Délégué commune - Vice-Président	7 398.96 €	0,00 €	0,00 €
		SPL Compagnie des ports du Morbihan	Délégué ASB vice-Président	Néant		
		SPL Equipements du Morbihan	Délégué ASB	Néant		
		EPTB Eaux & Vilaine	Membre du bureau	Néant		
		SEML 56 Energie	Membre du conseil d'administration	Néant		
LE THIEC	Monique	La Roche-Bernard	1ère Adjointe	5 842.68 €	0,00 €	0,00 €
		Arc Sud Bretagne	Conseillère communautaire suppléante	Néant		
MARTEL	Paul	La Roche-Bernard	3ème Adjoint	5 842.68 €	0,00 €	0,00 €
PAULAY	Franck	La Roche-Bernard	Conseiller Délégué	3 403.44 €	0,00 €	0,00 €
SAVARY	Patrice	La Roche-Bernard	2ème Adjoint	5 842.68 €	0,00 €	0,00 €

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE de la présentation de l'état annuel 2024 des indemnités perçues par les conseillers municipaux**

4/ ADIL : Rapport d'activités 2024 (secteur Arc Sud Bretagne)

Monsieur Le Maire présente le rapport d'activités 2024 de l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement).

Monsieur Le Maire rappelle que cet organisme fait des permanences à la mairie 1 fois par mois.

Ainsi, le conseil municipal :

- **PREND ACTE du rapport d'activités 2024 de l'ADIL tel qu'annexé**

5/ Vote du budget prévisionnel 2025 – Budget principal de la commune

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2.

CONSIDERANT l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte,
CONSIDERANT que les communes ont jusqu'au 15 avril 2025 pour le vote du budget.

Monsieur le Maire expose le contenu du budget en résumant ses orientations générales.

◆ Détail des principaux investissements prévus en 2025 :

- Maitrise d'œuvre pour le projet Rue Saint James
- Travaux Maison du Dôme
- Schéma Directeur des eaux pluviales
- Estacade Richelieu
- Abris de touche pour stade de foot
- Travaux ancienne école des petits murins
- Travaux éclairage public
- Tondeuse pour services techniques

Dépenses de fonctionnement par chapitre	BP 2025
Chapitre 011 - charges à caractère général	420 550,00 €
Chapitre 012 – charges de personnel	648 200,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	142 050,00 €
Chapitre 66 – charges financières (intérêts emprunts)	23 200,00 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	500,00 €
Total dépenses réelles	1 234 500,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre section	35 500,00 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	-
Total des dépenses d'ordre	35 500,00 €
TOTAL SECTION	1 270 000,00 €

Recettes de fonctionnement par chapitre	BP 2025
Chapitre 013 – Atténuations de charges	20 000,00 €
Chapitre 70 – Produits des services	124 650,00 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes	529 977,00 €
Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	242 500,00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	133 332,09 €
Chapitre 76 – Produits financiers	50,00 €
Chapitre 77 - Produits spécifiques	500,00 €
Total recettes réelles	1 051 009,09 €
Excédent reporté	218 990,91 €
TOTAL SECTION	1 270 000,00 €

Dépenses d'investissement	BP 2025
Chapitre 13 - Subventions d'investissements	2 128,00 €
Chapitre 16 -- Emprunts (remboursement du capital)	50 000,00 €
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	23 000,00 €
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	11 000,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	148 119,26 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	704 524,87 €
Total dépenses réelles	938 772,13 €
Restes à réaliser	21 227,87 €
TOTAL SECTION	960 000,00 €

Recettes d'investissement	BP 2025
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers	627 350,89 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	12 128,00 €
Chapitre 16 - Nouveaux emprunt et dettes assimilés	225 000,00 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	736,65 €
Chapitre 024 - produits de cessions	0,00 €
Total recettes réelles	865 215,54 €
Chapitre 040 - opérations de transfert entre sections	35 500,00 €
Restes à réaliser	59 284,46 €
Total des recettes d'ordre	94 784,46 €
TOTAL SECTION	960 000,00 €

près avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, l'assemblée, à l'unanimité :

- **ADOpte le budget primitif du budget communal de l'exercice 2025 qui s'équilibre comme suit :**

En fonctionnement : 1 270 000 €

En investissement : 960 000 €

- **PRECISE que le budget de l'exercice 2025 a été établi en conformité avec la nomenclature abrégée M57**

6/ Vote du budget prévisionnel 2025 – Budget annexe camping municipal

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2.

CONSIDERANT l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte,
CONSIDERANT que les communes ont jusqu'au 15 avril 2025 pour le vote du budget.

Monsieur le Maire expose le contenu du budget en résumant ses orientations générales.

◆ Détail des principaux investissements prévus en 2025 :

- Maitrise d'œuvre pour réhabilitation appartement au-dessus de l'accueil
- Travaux appartement au-dessus de l'accueil
- Portail entrée camping
- Clôture
- Achat d'un 3^{ème} mobil'home (solde)

Monsieur Le Maire propose le budget suivant pour l'année 2025 :

Dépenses de fonctionnement par chapitre	BP 2025
Chapitre 011 - charges à caractère général	42 950,00 €
Chapitre 012 – charges de personnel	56 100,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	1 000,00 €
Chapitre 66 - Charges financières	500,00 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	450,00 €
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	1 000,00 €
Total dépenses réelles	102 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	-
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre section	26 000,00 €
Total des dépenses d'ordre	26 000,00 €
TOTAL SECTION	128 000,00 €

Recettes de fonctionnement par chapitre	BP 2025
Chapitre 70 – Produits des services	116 000,00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	8 000,00 €
Total recettes réelles	124 000,00 €
002 - Excédent reporté	4 000,00 €
TOTAL SECTION	128 000,00 €

Dépenses d'investissement par chapitre	BP 2025
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	10 000,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	128 100,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	49 270,44 €
Chapitre 020 - Dépenses imprévues d'investissement	0,00 €
Total dépenses réelles	187 370,44 €
-	0,00 €
Total des dépenses d'ordre	0,00 €
TOTAL SECTION	187 370,44 €

Recettes d'investissement par chapitre	BP 2025
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 699,77 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés	0,00 €
Total recettes réelles	5 699,77 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 000,00 €
001- Excédent reporté	155 670,67 €
Total des recettes d'ordre	181 670,67 €
TOTAL SECTION	187 370,44 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, l'assemblée, à l'unanimité :

- **ADOpte le budget primitif du budget camping de l'exercice 2025 qui s'équilibre comme suit :**

 **En fonctionnement :** 128 000.00 €
 **En investissement :** 187 370.44 €

- **PRECISE** que le budget de l'exercice 2025 a été établi en conformité avec la nomenclature abrégée M4.

7/ Vote du budget prévisionnel 2025 – Budget annexe assainissement collectif

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2.

CONSIDERANT l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte,
CONSIDERANT que les communes ont jusqu'au 15 avril 2025 pour le vote du budget.
Monsieur le Maire expose le contenu du budget en résumant ses orientations générales.

Monsieur Le Maire propose le budget suivant pour l'année 2025 :

Dépenses de fonctionnement par chapitre	BP 2025
Chapitre 011 - Charges à caractère général	52 000,00 €
Chapitre 012 – charges de personnel	11 000,00 €
Chapitres 022 - dépenses imprévues	4 667,26 €
Chapitre 66 - Charges financières	1 000,00 €
Total dépenses réelles	68 667,26 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre section	20 243,64 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	161 089,10 €
Total des dépenses d'ordre	181 332,74 €
TOTAL SECTION	250 000,00 €

Recettes de fonctionnement par chapitre	BP 2025
Chapitre 70 – Produits des services	59 776,46 €
Total recettes réelles	59 776,46 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	7 647,96 €
Total des dépenses d'ordre	7 647,96 €
002 - Excédent reporté	182 575,58 €
TOTAL SECTION	250 000,00 €

Dépenses d'investissement par chapitre	BP 2025
Chapitre 16 -- Emprunts (remboursement du capital)	13 992,21 €
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	5 000,00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	154 692,57 €
Total dépenses réelles	173 684,78 €
Chapitre 040 - Amortissements	7 647,96 €
Total des dépenses d'ordre	7 647,96 €
Chapitre 001 - Excédent reporté	2 667,26 €
TOTAL SECTION	184 000,00 €

Recettes d'investissement par chapitre	BP 2025
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 667,26 €
Total dépenses réelles	2 667,26 €
Chapitre 040 – Amortissements	20 243,64 €
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	161 089,10 €
Total des recettes d'ordre	181 332,74 €
TOTAL SECTION	184 000,00 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, l'assemblée, à l'unanimité :

- ADOPTE le budget primitif du budget assainissement de l'exercice 2025 qui s'équilibre comme suit :

 En fonctionnement : 250 000.00 €
 En investissement : 184 000.00 €

- PRECISE que le budget de l'exercice 2025 a été établi en conformité avec la nomenclature abrégée M49.

8/ Morbihan Energies – Convention de financement et de réalisation – Géo détection et géoréférencement des réseaux éclairage public

Monsieur Paul MARTEL, Adjoint en charge des travaux et de l'urbanisme expose :

La convention a pour objet de fixer les modalités de financement et de confier au Syndicat, maitre d'ouvrage, le soin de réaliser les travaux dans le cadre de l'opération « « géo détection et géoréférencement des réseaux éclairage public » (Réf. : 56195G2025005).

Estimation prévisionnelle

	HT	TVA (20%)	TTC
Contribution de la commune	5 000 €	1 000 €	6 000 €

Vu l'exposé de Monsieur Martel,

L'assemblée, à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de financement avec Morbihan Energies pour les travaux prévus pour la Géo détection et le géoréférencement des réseaux éclairage public**
- **PRECISE que le montant de ces travaux s'élève à 6 000 € TTC**
- **PRECISE QUE cette dépense est inscrite au budget 2025 de la commune**

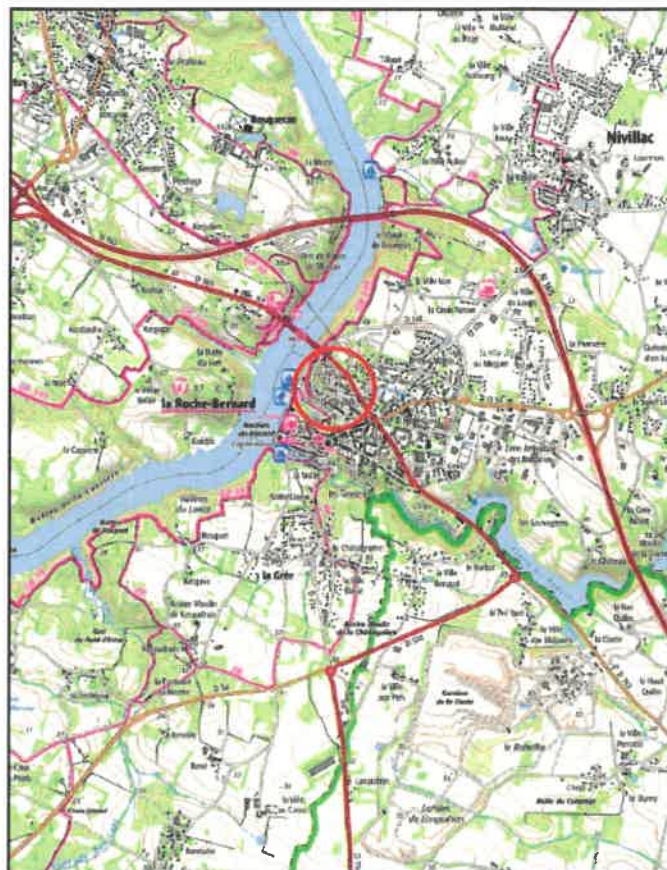
9/ Morbihan Energies - Convention de financement et de réalisation – Eclairage – Programme exceptionnel

Monsieur Paul MARTEL, Adjoint en charge des travaux et de l'urbanisme expose :

La convention a pour objet de fixer les modalités de financement et de confier au Syndicat, maitre d'ouvrage, le soin de réaliser les travaux dans le cadre de l'opération « « Eclairage programme exceptionnel » (Réf. : 56195G2025001).

Ces travaux concernant la rénovation de 18 luminaires poteau béton – tranche 3

Plan de situation géographique



L'estimation prévisionnelle de l'opération s'élève à 11 700 € HT, sur la base des actualisations à prévoir.

Montant des travaux

	HT	TVA (20%)	TTC
Montant prévisionnel des travaux (A)	11 700,00 €	2 340,00 €	14 040,00 €
Subventions d'organismes extérieurs à percevoir par Morbihan Energies - prévisionnel (B)			
Montant à verser par le demandeur (C = A - B)	8 775,00 €	2 340,00 €	11 115,00 €

Participation de Morbihan Energies

	Montant
Montant plafonné de l'opération (D)	11 700,00 €
Participation de Morbihan Energies (E = 25 % de D)	2 925,00 €

Pour cette opération, tous les coûts liés à la fourniture, à l'installation, au financement et à la maintenance des équipements de type Nod, installés sur la prise Zhaga des luminaires, seront entièrement pris en charge par Morbihan Energies dans le cadre du programme Face Ecowatt. L'équipement d'abaissement de puissance de type Nod, installé dans le cadre du dispositif Ecowatt est propriété de Morbihan Energies.

Vu l'exposé de Monsieur Martel,

L'assemblée, à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de financement avec Morbihan Energies pour la rénovation de 18 luminaires**
- **PRECISE que le montant des travaux à la charge de la commune s'élève à 11 115 € TTC**
- **DIT que la participation de Morbihan Energies s'élève à 2 925 €**
- **PRECISE que cette dépense est inscrite au budget 2025 de la commune**

Récapitulatif des décisions prises par le Maire en vertu des délégations données par le conseil municipal

○ Droits de préemption

2025	Décisions du Maire prises sur le fondement de l'article L2122-22 du CGCT					
Date	Désignation du bien	Adresses	Notaires	Nom Vendeur	Nom Acheteur	Prix de vente
11/03/2025	Appartement, cave, garage	7-9 rue du Doc Cordonnet	Me LEGOFF / LE CALVEZ	M&CO 140	M GARNIER Romain	173 000 €
20/03/2025	Maison	1 chemin du patis	Me LEGOFF / LE CALVEZ	M et Mme SEALY Christopher	Mme MONTIEL CANIZALES Sophia	160 000 €
01/04/2025	Appartement, cave, garage	7-9 rue du Doc Cordonnet	Me LEGOFF / LE CALVEZ	M&CO 140	M GUILLAS Sullivan	118 300 €

○ Devis signés :

- UNIKALO – Nettoyeur haute pression pour un montant de 1990 € HT
- DECATHLON PRO : 2 abris de touche pour stade des métairies pour un montant de 3 233.33 € HT
- Serrurerie métallerie PAULAY Philippe pour chapeaux poteau cheminement piétons pour un montant de 2 015 € HT

10 / Questions diverses

- Chantier route de Guérande
Protection installée pour protéger les bâtiments, Terrassement
Plateforme – une dalle de béton va être coulée – grue installée le 18 avril- quai saint Antoine barrée
Travaux jusqu'au 11 juillet (route barrée)
Ouvert en alternat à partir du 12 juillet
- Musée
Travaux d'urgence – devis signé –
A partir du 1^{er} septembre – route barrée – environ 1 mois de travaux
Ouverture potentielle du musée (juste partie rdc) par la suite
- Fête médiévale des 19 et 20 avril 2025
- Point sur représentation du 13 avril
Théâtre place du Bouffay : belle prestation – qualité du spectacle
- Carrousel en cours d'installation place de la voute
Opérationnel vendredi 18 avril

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h00

